

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 10 juillet 2009
(convocation du 29 juin 2009)

Aujourd'hui Vendredi Dix Juillet Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 13 h 20
M. DAVID Alain à M. LABISTE Bernard à partir de 13 h 40
M. BOBET Patrick à M. DUPRAT Christophe à partir de 14 h 50
Mme BOST Christine à M. FREYGEFOND Ludovic à partir 14 h 50
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard à partir de 14 h 30
M. FAVROUL J.Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 40
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 30
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 13 h 20
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à Mme BOST Christine jusqu'à 14 h 50 puis à M. FELTESSE à compter de 14 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis à partir de 13 h 10
M. BAUDRY Claude à M. TRIJOLET Thierry
M. BONNEFOY Christine à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 00
M. BRUGERE Nicolas à Mme SAINTE ORICE à partir de 13 h 10
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. PARCELIER Muriel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel à partir de 13 h 40 puis à Mme FAORO Michèle à compter de 14 h 50
M. DAVID Yohan à M. DUPOUY Alain jusqu'à 11 h 35

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. GUILLEMOTEAU Patrick à partir de 13 h 35
M. DOUGADOS Daniel à Mme BALLOT Chantal à partir de 14 h 50
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. DUCASSOU Dominique à Mme PIAZZA Arielle à partir de 13 h 40
M. DUPOUY Alain à M. CAZABONNE Didier à partir de 13 h 00
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard de 10 h à 12 h 00
M. JOUBERT Jacques à M. QUERON Robert à partir de 13 h 00
M. JUNCA Bernard à Mme CHAVIGNER Michèle à partir de 14 h 50
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck à partir de 13 h 20
M. PALAU Jean-Charles à Mme PIAZZA Arielle jusqu'à 10 h 15
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas à partir de 13 h 45
M. QUANCARD Denis à M. DUART Patrick à partir de 14 h 50
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12 h 25
M. REIFFERS Josy à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 13 h 20
M. ROBERT Fabien à Mme LAURENT Wanda à partir de 12 h 10
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François à partir de 12 h 40

EXCUSE :

M. DELAUX Stéphan

LA SEANCE EST OUVERTE

Proposition d'évolution des effectifs de la cellule de communication de proximité- Recrutement de nouveaux agents- Autorisation- Décision

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

1/. Historique

La cellule communication de proximité existe depuis 1996 à la Direction Opérationnelle de l'Environnement. Sa création a eu pour objet d'accompagner les usagers dans la mise en place et le suivi du tri sélectif.

La taille de cette cellule ainsi que les types de contrats des agents affectés a subi plusieurs changements. Le dernier date de juillet 2005 avec la constitution d'une équipe de 14 agents :

- 2 coordinateurs statutaires,
- 4 adjoints techniques statutaires,
- 8 CAE à 35 heures par semaine.

2/. Rappel des missions

2.1. Missions journalières

Par ordre de priorité :

- Gestion des refus de collectes sélectives,
- Numéro vert.

2.2. Missions ponctuelles

Par ordre de priorité :

- Suivis de collectes sélectives,
- Communication en habitat vertical,
- Animations scolaires,
- Diagnostic habitat vertical,

- Informations diverses par boîtage,
- Animations évènementielles.

3/. Fonctionnement actuel

3.1. Gestion des refus de collectes sélectives et numéro vert

La mise en place progressive des collectes sélectives au porte à porte se poursuit sur l'agglomération avec notamment l'équipement de la zone située entre les cours et les boulevards de la commune de Bordeaux au premier semestre 2008.

L'équipement de plus en plus important en bacs verts implique, mécaniquement, une augmentation du nombre de refus de collectes sélectives signalés par les agents de collecte. Après un pic de l'ordre de 3 000 refus par semaine d'avril 2008 à septembre 2008, la moyenne hebdomadaire actuelle oscille entre 700 et 800 refus.

Un agent de communication peut gérer en moyenne 30 refus par jour. Afin que l'action soit efficace, il convient que les refus constatés soient traités dans les 48h00. La majeure partie des tournées en collectes sélectives s'effectuant les mercredis et jeudis, cela laisse trois jours plein pour le traitement.

Sur les 14 agents de la cellule, seuls 9 peuvent être affectés à ces refus (le fonctionnement de la cellule se faisant avec les deux coordinateurs au bureau, un agent réceptionnant les appels du numéro gratuit, un agent enregistrant les refus sous le GOS, un agent absent en moyenne).

Le nombre maximum de refus hebdomadaire pouvant être traité est donc de $9 \times 30 \times 3 = 810$.

Le service a donc été contraint, plusieurs fois cette année de fonctionner en mode dégradé, à savoir, soit de traiter les refus sur 5 jours, soit de ne pas traiter une partie des refus.

3.2. Les missions ponctuelles

La cellule communication de proximité n'a quasiment pas été en mesure cette année d'assurer des missions ponctuelles; la gestion des refus devant rester la priorité du service.

Lorsque des engagements avaient été pris, le service a dû laisser de côté une partie des refus signalés par les équipes de collecte, ce qui ne peut être satisfaisant.

4/. Perspectives 2009

4.1. L'équipement de Bordeaux

Fin 2008 et sur la totalité de l'année 2009, le travail sur la mise en place de bacs individuels sur l'hyper centre ville de Bordeaux, puis les bacs verts sur Bordeaux Bastide et Bordeaux Nord vont nécessiter en moyenne 5 agents à temps plein pour la mise en place du projet.

Au fur et à mesure de l'équipement en bacs verts, le nombre de refus va continuer d'augmenter, pour atteindre, selon nos estimations une moyenne de 1 000 par semaine. Ce nombre implique un effectif de 11 agents soit un total de **16 agents**.

4.2. L'opération Saige / Macédo sur Pessac

En parallèle, la ville de Pessac vient de solliciter la Cub pour l'octroi de **3 agents** de communication à temps plein pour la mise en place et le suivi de l'opération de bacs enterrés (OM et recyclage) sur les résidences de Saige et de Macédo. Cette opération est très importante avec la mise en œuvre de plus de 80 mobiliers pour desservir plus de 5 000 habitants.

4.3. Le suivi des communes anciennement équipées

De nombreuses communes équipées entre 1996 et 2002 nous sollicitent régulièrement pour effectuer des piqûres de rappel, plutôt sous la forme d'animations événementielles ou d'interventions en milieu scolaire.

Les équipages de collecte signalent également au service sur ces mêmes communes quelques comportements négligents de certains usagers et souhaiteraient que de nouveaux suivis de collecte soient organisés sur ces zones.

Afin d'apporter une réponse favorable à ces requêtes, il conviendrait de revoir les outils d'animation tels que le bus du tri ou les expositions. Cela ne peut être envisagé que si des agents sont à même de les utiliser sans laisser de côté les refus de collecte.

2 agents à temps plein seraient nécessaires pour mener à bien ces missions.

4.4. Récapitulatif

Sur la base du fonctionnement actuel (indiqué dans le paragraphe 3.1.), et sans tenir compte d'une absence quotidienne (congés, maladies, formations), en moyenne **4 agents** sont présents sur le dépôt de Bègles, auxquels il faut ajouter les **21 agents** de terrain listés dans les paragraphes 4.1 à 4.3.

Cela représente donc un besoin d'effectif total de **25 agents**.

N.B : Ces besoins tiennent compte des ambassadeurs de tri directement recrutés par les Communes.

5/. Rappel sur le financement des CAE

Comme indiqué dans le rapport communiqué à la DRH en novembre 2006 :

- Prise en charge par l'Etat de 65% à 90% du salaire.
- Exonération d'une part des charges sociales.
- Participation d'Eco Emballages (à concurrence de 10 000€ par an et par agent).

Au total, un CAE ne coûte rien pour la collectivité au niveau de son traitement.

Pour confirmation, en 2007, sur les 92 650,13 € versés en salaire aux 7 agents de communication en CAE :

- 42 647,70 € ont été pris en charge par le CNASEA,
- 50 000,00 € ont été pris en charge par Eco-Emballages.

Eco-Emballages est tenue de verser cette indemnité par agent jusqu'à la fin du contrat programme de durée en cours (2012) et jusqu'à concurrence de 40 agents de communication par rapport à la population communautaire.

6/. Conclusion

La cellule de communication étant actuellement composée de 14 agents pour faire face aux évolutions ci-dessus mentionnées, il convient donc de recruter 11 agents supplémentaires sous contrat d'accompagnement à l'emploi.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis :

- de décider que l'effectif total de la cellule de communication est portée à 25 agents ce qui nécessite 11 agents supplémentaires
- d'autoriser le recrutement de 11 agents supplémentaires en CAE sur la base de 35 heures par semaine

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus communistes s'abstient

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 10 juillet 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 24 JUILLET 2009</p> <p>PUBLIÉ LE : 24 JUILLET 2009</p>

M. DIDIER CAZABONNE